
Le paysage culturel du peuple Khinalig et la route de transhumance « Köç Yolu » (Azerbaïdjan) No 1696

1 Informations générales

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie

Le paysage culturel du peuple Khinalig et la route de transhumance « Köç Yolu »

Lieu

Districts de Guba, Gusar, Chamakhi, Gobustan, Apchéron et Hadjigabul
Azerbaïdjan

Brève description

Le bien proposé pour inscription est un paysage culturel vivant composé du village de haute montagne de Khinalig dans le district de Guba au nord de l'Azerbaïdjan, des pâturages d'été de haute altitude et des terrasses agricoles dans les montagnes du Grand Caucase, des pâturages d'hiver dans les plaines des basses terres du centre de l'Azerbaïdjan, et de la route de transhumance saisonnière longue de 200 kilomètres appelée Köç Yolu (« route de migration ») qui les relie. Le village de Khinalig abrite la population semi-nomade des Khinalig, dont la culture et le mode de vie sont définis par la migration saisonnière verticale entre les pâturages d'été et d'hiver, et qui conserve l'ancienne coutume de la transhumance verticale sur de longues distances. Le réseau essentiellement évolutif des anciennes routes, les caractéristiques de l'utilisation des terres, les pâturages temporaires et les sites de campement, les systèmes d'irrigation, les sources et les puits, les mausolées, les mosquées, les cimetières, les ponts et les infrastructures servant à l'élevage des animaux illustrent un système éco-social durable, adapté à des conditions environnementales extrêmes et diverses, qui a permis de constituer et de conserver la transhumance comme économie dominante.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

Aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (2021), paragraphe 47, il est également proposé pour inscription en tant que *paysage culturel*

Inclus dans la liste indicative

15 juin 2020 sous le nom de « Khinalig – village de montagne médiéval »

Antécédents

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations et mission d'évaluation technique

Des études de documents et rapports ont été fournis par des membres des comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS et des experts indépendants.

Des commentaires sur les attributs naturels du bien, leur conservation, et leur gestion ont été reçus de la part de l'UICN le 8 décembre 2022 et ont été incorporés dans les sections correspondantes de ce rapport

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 21 au 29 août 2022.

Informations complémentaires reçues par l'ICOMOS

Une lettre a été envoyée à l'État partie le 3 octobre 2022 pour lui demander des informations complémentaires sur la description du bien proposé pour inscription, l'analyse comparative, les facteurs affectant le bien, la protection et la gestion.

Des informations complémentaires ont été reçues de l'État partie le 7 novembre 2022.

Un rapport intermédiaire a été fourni à l'État partie le 21 décembre 2022, qui résume les questions identifiées par la Commission du patrimoine mondial de l'ICOMOS. Des informations complémentaires ont été demandées dans le rapport intermédiaire, incluant l'analyse comparative, la documentation, les délimitations, la gestion, la protection juridique et la conservation.

Des informations complémentaires ont été reçues de l'État partie le 28 février 2023.

Toutes les informations complémentaires reçues ont été intégrées dans les sections correspondantes de ce rapport d'évaluation.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

10 mars 2023

2 Description du bien proposé pour inscription

Note : Le dossier de proposition d'inscription et les informations complémentaires contiennent des descriptions détaillées du bien, de son histoire et de son état de conservation. En raison de la limitation de la longueur des rapports d'évaluation, ce rapport fournit seulement un court résumé des aspects les plus importants.

Description et histoire

Le bien proposé pour inscription est un paysage culturel vivant associé au peuple semi-nomade des Khinalig. Il englobe trois zones principales : le village de montagne de Khinalig et les pâturages d'été de haute altitude (*yaylaqs*) dans les montagnes du Grand Caucase ; les pâturages d'hiver (*qishlaqs*) dans les plaines des basses terres du

centre de l'Azerbaïdjan ; et la route de transhumance qui les relie, appelée Kõç Yolu (« route de migration »).

La culture, la langue, le système de croyances et le mode de vie des Khinalig sont étroitement liés à leur milieu de vie et définis par leur environnement. Cela se manifeste par leurs coutumes et leurs traditions locales de transhumance profondément ancrées, leurs microtoponymes et leur division des pâturages, ainsi que par leur profonde connaissance des ressources naturelles.

Historiquement, l'élevage a toujours été la principale activité économique du peuple Khinalig. Le modèle traditionnel de la transhumance des Khinalig repose sur la formation d'une petite unité de production de quatre à six familles, qui mènent ensemble leurs troupeaux dans les limites définies des parcelles de pâturage ancestrales. Les pâturages d'été (*yaylaqs*) couvrent une superficie de 8 783 hectares de prairies alpines et subalpines, en plus des pâturages communaux entourant le village de Khinalig. Lorsqu'ils sont dans ces pâturages, les bergers et leurs familles vivent dans des tentes temporaires (*alaçiq*) disposées autour d'une aire de repos pour les animaux (*arxac*), au centre de chaque pâturage. Les pâturages d'hiver occupent plus de 22 000 hectares situés dans les districts de Hadjigabul et d'Apchéron, au centre de l'Azerbaïdjan. C'est là que vivent les familles des bergers de l'automne au printemps, dans des maisons en partie souterraines (*qazma*), et qu'elles organisent la production dans des *yataqs*, des zones où sont concentrés les bâtiments résidentiels et annexes à divers usages.

La route Kõç Yolu, longue de 200 kilomètres, relie les pâturages d'été et d'hiver. Remarquable par sa diversité climatique et écosystémique, la route traverse les districts administratifs de Guba, Chamakhi, Gobustan, Apchéron et Hadjigabul. La largeur du chemin varie de plusieurs centaines de mètres à une cinquantaine de mètres, en fonction des caractéristiques géomorphologiques. La route est jalonnée de nombreux monuments culturels, notamment des cimetières anciens, des sanctuaires, des caravansérails, des ponts et des mosquées, ainsi que de caractéristiques naturelles, dont certaines sont considérées comme sacrées. L'ensemble illustre les utilisations du territoire par ce peuple semi-nomade, et les savoirs traditionnels associés au déplacement et à la route, tous étant profondément ancrés dans leur identité ethnoculturelle. Principale route utilisée par les populations transhumantes de l'Azerbaïdjan d'aujourd'hui, Kõç Yolu rassemble les bergers et les troupeaux de Khinalig ainsi que des villages voisins, et revêt une grande importance pour la transmission des savoirs, des valeurs et des normes sociales, en plus des biens matériels.

Les activités agricoles telles que la culture en terrasses sur les pentes montagneuses, (environ 160 hectares) jouaient autrefois un rôle vital dans l'économie de subsistance des Khinalig. La modernisation a permis l'accès à des produits agricoles importés et a rendu obsolète cette agriculture locale nécessitant beaucoup de main-d'œuvre, ce qui a entraîné de nouvelles utilisations pour les terrasses agricoles traditionnelles, telles que les cultures fourragères

et l'apiculture. Cependant, les terrasses ainsi que les systèmes d'irrigation par gravité des pâturages et des prairies de fauche restent des témoignages importants de l'adaptation aux conditions naturelles locales.

Le village de Khinalig est le principal élément architectural du bien proposé pour inscription. Érigé sur un terrain escarpé, le village est par sa disposition, sa planification et son architecture étagée adapté aux pentes abruptes. La morphologie du village médiéval illustre l'utilisation efficace des rares ressources locales. Les maisons traditionnelles de Khinalig sont construites en pierre locale ; les toits plats, recouverts d'une couche de terre, servent d'espaces sociaux. Caractéristiques des maisons d'habitation, les vérandas en bois, qui étaient autrefois ouvertes, sont aujourd'hui fermées par des baies vitrées modernes. Les intérieurs sont simples et fonctionnels, comportant traditionnellement des niches ménagées dans les murs pour les rangements, des petites ouvertures (*muroqs*) dans les toits pour la lumière et la ventilation, des tapis faits main pour la décoration et des enduits d'argile et de paille.

Le village reste le cœur de l'organisation sociale et culturelle des Khinalig et un espace culturel vital pour la survie de leur identité ethnoculturelle, la transmission de la langue, le khinalug, ainsi que les savoirs anciens sur la transhumance. Le conseil des anciens, une instance de décision informelle, représentant l'ancien mode d'auto-gouvernance collective, joue encore un rôle important dans l'organisation des affaires communales. Son rôle est particulièrement important pour déterminer l'utilisation équitable des pâturages, planifier et organiser les processus saisonniers de la transhumance, mettre en place un accès partagé aux pâturages d'hiver et gérer les affaires du village.

Les délimitations initiales du bien, telles qu'elles étaient proposées dans le dossier de proposition d'inscription, avaient une superficie de 40 443,255 ha, et une zone tampon de 100 491,845 ha.

Le peuple Khinalig, qui parle une langue unique, le khinalug, constitue un groupe réduit mais distinct au sein de la riche diversité ethnoculturelle et linguistique du Caucase. Il existe plusieurs hypothèses concernant la chronologie de leur établissement dans la région. La structure de l'installation de différents clans dans des quartiers séparés (*məhəllə*) du même village, les légendes locales et les spécificités linguistiques suggèrent que les Khinalig, qui se nomment eux-mêmes *Kəttid*, se sont réinstallés dans cette région après avoir quitté leur foyer d'origine (inconnu). Il n'y a cependant aucune information permettant de savoir si le village de Khinalig avait été fondé, nommé et habité par un groupe ethnoculturel différent avant l'arrivée du peuple Khinalig.

Des fouilles archéologiques révèlent que la zone du village est occupée depuis l'âge du Bronze ancien. La typologie des lieux de sépulture et les artefacts découverts sur les sites archéologiques proches du village de Khinalig sont caractéristiques de cette période. Un de ces sites est considéré comme le premier kourgane (tumulus) et le

premier établissement de ce type à avoir été découverts dans cette région du Grand Caucase, constituant donc un témoignage important des liens culturels et sociopolitiques avec la région plus large. Les réseaux des chemins de montagne utilisés par les bergers transhumants aujourd'hui illustrent aussi les liens historiques du village de Khinalig avec d'autres régions des montagnes du Grand Caucase.

Sous ce nom, les sources écrites mentionnent pour la première fois le village de Khinalig au XIII^e siècle. Elles témoignent de son importance en tant que centre d'alphabétisation et d'éducation islamique dans la région. Au fil des transformations politiques et administratives qui eurent lieu au Moyen Âge, les Khinalig conservèrent une relative autonomie politique et sociale, grâce à leur situation dans une région montagneuse isolée. Ils devaient cependant négocier avec différents pouvoirs politiques pour conserver l'accès aux pâturages d'hiver. La situation politique et socio-économique changeante ainsi que les politiques de sédentarisation imposées par l'Empire russe au XIX^e siècle contraignirent de nombreux peuples de l'Azerbaïdjan à abandonner leur mode de vie semi-nomade traditionnel. Les Khinalig sont l'un de rares groupes ethnoculturels à avoir conservé l'ancien mode de vie semi-nomade et à pratiquer la transhumance encore aujourd'hui.

État de conservation

Le bien proposé pour inscription souffre des effets négatifs du développement et de la négligence. Un grand nombre des principaux éléments architecturaux, infrastructurels et paysagers du bien proposé pour inscription sont en mauvais état de conservation. Les bâtiments, la morphologie, le réseau des rues et les espaces publics du village de Khinalig ont grand besoin de travaux d'entretien, de conservation et de restauration. Des opérations de restauration financées par l'État ont été menées dans le village de Khinalig ces dernières années, mais elles ne sont pas considérées comme adaptées aux structures en maçonnerie traditionnelle, car ces interventions sont fondées sur l'utilisation du béton armé et d'autres matériaux modernes inappropriés.

Les interventions utilisant des matériaux modernes, les extensions de bâtiments et les modifications de toitures sont courantes dans tout le village afin d'améliorer les conditions de vie austères. Un développement moderne dans la vallée, immédiatement en dessous du village médiéval, se démarque par le contraste qu'il présente en termes de morphologie, d'architecture et de conception.

Les éléments infrastructurels et architecturaux qui jalonnent la route Köç Yolu nécessitent des mesures de restauration et de conservation, notamment les sources et les puits, les cimetières, les mausolées, les sites de campements, les lieux de nettoyage et de vaccination des animaux et les murs de pierres sèches divisant les parcelles de pâturage. Les routes d'accès historiques, qui ont été largement remplacées par des routes modernes, doivent être soigneusement documentées et marquées. Des caractéristiques du paysage telles que les systèmes de gestion de l'eau, les pâturages d'été et d'hiver et les terrasses agricoles requièrent également des mesures de

conservation globales afin de réduire ou de prévenir l'érosion des sols causée par une irrigation excessive et le surpâturage.

Sur la base des informations fournies par l'État partie et des observations de la mission d'évaluation technique de l'ICOMOS, l'ICOMOS considère que l'état de conservation du bien proposé pour inscription est assez bon et fragile, mais il reconnaît et apprécie les efforts déployés actuellement par l'État partie pour améliorer la situation.

Facteurs affectant le bien proposé pour inscription

Sur la base des informations fournies par l'État partie et des observations de la mission d'évaluation technique de l'ICOMOS, l'ICOMOS considère que les principaux facteurs affectant le bien proposé pour inscription sont le changement climatique, les risques naturels et les pressions anthropiques. Les inondations, les crues éclair et les tremblements de terre sont courants dans la région. L'État partie reconnaît que le bien proposé pour inscription est vulnérable et non préparé aux catastrophes naturelles.

Pour ce qui est du changement climatique, l'allongement de la saison sèche, le déclin des ressources hydriques, l'érosion des sols et la désertification affectent négativement les pâturages d'hiver et d'été, qui sont des éléments vitaux pour la pérennité de la transhumance pratiquée par le peuple Khinalig. Le débit de la source de Khanjar, qui alimente en eau le village de Khinalig, diminue régulièrement. La rivière Pirsaat, qui est la principale source d'eau pour les pâturages d'hiver, s'est asséchée pendant l'été au cours des dernières années. L'eau potable des puits se salinise ou se tarit. Les bergers de Khinalig achètent de l'eau pour leurs animaux et pour eux-mêmes pendant la saison sèche.

La détérioration des pâturages est attribuée à l'intensification des pratiques d'élevage et à l'abandon des techniques de pâturage traditionnelles. Le surpâturage et l'irrigation excessive accélèrent l'érosion de surface, la salinisation, l'effondrement de la couche de sol, les glissements de terrain et la désertification.

Comme le confirme l'État partie, le processus de sédentarisation au sein de la communauté des Khinalig a commencé depuis plusieurs années et se poursuit aujourd'hui. On rapporte que douze de ses familles auraient abandonné la transhumance en 2021. L'émigration est une autre tendance signalée par l'État partie qui a un impact sur la communauté. La culture privée illégale pratiquée sur certaines parties de la route appartenant à l'État complique la migration saisonnière et force les bergers transhumants à transporter leurs troupeaux par camion sur des tronçons de route faisant l'objet de litiges. Le développement du tourisme pourrait également avoir un impact négatif sur la culture et le mode de vie de la population locale.

En réponse à une demande d'informations complémentaires envoyée par l'ICOMOS en

octobre 2022, l'État partie a fourni en novembre des explications sur ses plans pour résoudre certains de ces problèmes. L'amélioration du cadre juridique est une stratégie essentielle pour soutenir l'élevage semi-nomade communal. Des mesures participatives de suivi et de planification de l'utilisation des terres sont également à l'étude, de même que l'amélioration de l'infrastructure hydraulique, la construction d'un système d'alimentation en eau de quarante-cinq kilomètres dans les pâturages d'hiver, la souscription d'une assurance agricole et l'octroi d'une aide financière pour les bergers transhumants, ainsi que la prévention de la désertification des pâturages par la plantation de plantes fourragères résistantes à la sécheresse. La plupart de ces actions n'en sont qu'au stade initial de la planification et nécessiteraient des mécanismes de mise en œuvre complets et des engagements multilatéraux des parties prenantes pour être efficaces à long terme.

L'COMOS considère que l'état de conservation est assez bon et fragile, et que les facteurs affectant le bien proposé pour inscription sont importants.

3 Justification de l'inscription proposée

Justification proposée

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- Le bien proposé pour inscription est un témoignage vivant exceptionnel d'une tradition culturelle de transhumance pratiquée depuis l'époque médiévale jusqu'à nos jours par le peuple semi-nomade des Khinalig, comme en témoignent le village médiéval de Khinalig, la route de transhumance Kõç Yolu longue de 200 kilomètres et les pâturages d'été et d'hiver avec leurs habitations temporaires.
- Le paysage culturel est un exemple exceptionnel d'utilisation des terres représentant la culture vivante semi-nomade des Khinalig et son interaction humaine ininterrompue avec l'environnement. Il apporte un témoignage sur un système éco-social durable et une économie résiliente adaptée à des conditions environnementales extrêmes, qui ont été développés grâce aux connaissances et aux observations accumulées sur l'élevage semi-nomade, ainsi que sur la géographie du paysage, la végétation, le climat et les ressources hydriques.

Sur la base du dossier de proposition d'inscription, les principaux attributs du bien proposé pour inscription peuvent être regroupés comme suit :

Le village de Khinalig et le paysage environnant de pâturages d'été et de terrasses agricoles ; l'organisation socio-spatiale du village médiéval en quartiers (*məhəllə*), sa morphologie caractérisée par des pentes abruptes, son architecture étagée et ses espaces publics ; les caractéristiques de l'utilisation des terres telles que les

modèles de division, de partage et d'organisation spatiale des pâturages et des infrastructures associées (*arxac*, *alaçiq*, etc.) ; le réseau des routes anciennes ; les systèmes d'irrigation traditionnels ; les lieux de culte et les sanctuaires ; et les sites archéologiques.

Les éléments architecturaux et infrastructurels de la route Kõç Yolu, notamment les sources et les puits, les pâturages temporaires et les sites de campement, les cimetières, les mausolées, les ponts et les mosquées.

Les pâturages d'hiver et leur infrastructure, notamment les caractéristiques de l'utilisation des terres, les modèles de division des parcelles et les zones de pâturage dotées de leurs propres infrastructures pour l'élevage.

Les attributs immatériels importants du bien proposé pour inscription sont la planification, l'organisation et la mise en œuvre collectives des pratiques de transhumance sous la direction du conseil des anciens, tels qu'ils se manifestent dans les éléments architecturaux, infrastructurels et paysagers du bien proposé pour inscription.

Analyse comparative

L'analyse comparative a été développée sur la base de l'architecture étagée traditionnelle, où les toits servent d'espace public partagé et d'aires de repos temporaires ; des systèmes éco-sociaux, y compris les traditions assurant l'utilisation optimale des ressources rares en terres et en eau et l'adaptation aux paysages en pentes abruptes et aux climats extrêmes ; de la transhumance en tant que pratique communautaire vivante ; des traditions vivantes, des caractéristiques ethnographiques et linguistiques ; et de la profonde connaissance du territoire, du climat et de la nature. Elle a examiné des biens du pays, de la région ou du monde entier inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ainsi que d'autres biens. La région géoculturelle est présumée être le Caucase.

Un bref examen de la région habitée par les peuples du groupe Shahdag, dont font partie les Khinalig, est suivi d'une analyse des sites de transhumance dans le nord, le nord-ouest, l'ouest, le centre et le sud de l'Azerbaïdjan. Quatre villages caucasiens de haute montagne du Daghestan font l'objet de comparaisons plus détaillées. L'État partie conclut que les sites comparés dans la région du Caucase ont été davantage endommagés que le bien proposé pour inscription et ne présentent pas une continuité et une complexité équivalentes.

Une analyse des sites de transhumance en Asie centrale est également entreprise. Plusieurs différences majeures sont décrites entre ceux-ci et les sites du Caucase.

Sept biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont ensuite comparés : Paysage culturel de Hawraman/ Uramanat (République islamique d'Iran, 2021, critères (iii) et (v)) ; Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen (France, 2011, critères (iii) et (v)) ; Paysage culturel de la Serra de Tramuntana (Espagne, 2011, critères (ii), (iv) et (v)) ; La

Vallée du Madriu-Perafita-Claror (Andorre, 2004, critère (v)); Région de Laponie (Suède, 1996, critères (iii), (v), (vii), (viii) et (ix)); Paysage culturel de la vallée de l'Orkhon (Mongolie, 2004, critères (ii), (iii) et (iv)); Haut Svaneti (Géorgie, 1996, critères (iv) et (v)). L'État partie considère que, contrairement au bien proposé pour inscription, aucun de ces biens n'associe une pratique de transhumance communautaire complète et continue, une adaptation à des conditions naturelles difficiles de haute altitude, un patrimoine bâti traditionnel, une continuité du système éco-social et une continuité de traditions culturelles uniques.

En octobre 2022, l'ICOMOS a observé que des informations tirées des listes indicatives d'autres États parties seraient susceptibles de clarifier les points sur lesquels le bien proposé pour inscription pourrait se démarquer. En réponse, en novembre 2022, l'État partie a soumis une analyse comparative révisée comportant des biens culturels et mixtes supplémentaires figurant sur les listes indicatives : Paysage culturel d'Apatani (Inde); Paysage culturel de Mardin (Turquie); Chemins de transhumance de la Mesta (Espagne); Mta-Tusheti (Géorgie); Shatili (Géorgie); La ville historique de Masouleh (République islamique d'Iran); Le village historique d'Abyaneh (République islamique d'Iran) et Paysage culturel d'Ulytau (Kazakhstan).

En réponse au rapport intermédiaire de l'ICOMOS, l'État partie a soumis, en février 2023, une analyse comparative plus approfondie incluant des systèmes de transhumance verticale similaires qui subsistent au Daghestan et en Géorgie. En se concentrant sur des aspects tels que la gestion communautaire, le rôle des familles de bergers et le caractère essentiellement de subsistance de la transhumance, ainsi que sur le degré de préservation de l'utilisation pastorale prédominante des terres, la culture de transhumance et le paysage vivant de Khinalig se sont révélés exceptionnels.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (iii) et (v).

Critère (iii) : *apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien proposé pour inscription apporte un témoignage vivant exceptionnel sur la tradition culturelle de transhumance verticale sur une longue distance du peuple Khinalig. La variété des caractéristiques physiques rencontrées à travers des paysages très divers illustre une adaptation à des conditions climatiques extrêmes et la résilience des structures socio-économiques semi-nomades fondées sur l'utilisation durable des ressources naturelles.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription offre un témoignage important de la tradition culturelle de transhumance des Khinalig. Un grand nombre d'éléments physiques ont été transformés, modifiés ou construits au cours du siècle dernier. L'organisation communautaire traditionnelle du travail a également changé pendant et après la période soviétique. Le bien proposé pour inscription témoigne néanmoins d'un degré important de préservation du système éco-social semi-nomade ancestral et représente un témoignage vivant exceptionnel sur une tradition culturelle de transhumance communautaire dans la région géoculturelle du Caucase.

L'ICOMOS considère que le critère (iii) a été démontré.

Critère (v) : *être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien proposé pour inscription représente un exemple éminent d'utilisation durable du territoire reflétant la culture semi-nomade vivante de transhumance du peuple Khinalig. L'élevage est resté l'économie dominante et résiliente des Khinalig grâce à leur adaptation à des conditions naturelles diverses et extrêmes.

La morphologie du village médiéval de Khinalig et les terrasses agricoles témoignent de l'utilisation efficace des rares terres et autres ressources naturelles. La rotation régulière des parcelles pâturées dans les pâturages d'hiver et d'été permet une utilisation optimale des ressources en fourrage tout en maintenant sous contrôle les facteurs de risques environnementaux tels que l'érosion et le surpâturage. Les techniques anciennes de gestion de l'eau ont permis l'accès à l'eau potable pour les personnes et les animaux ainsi qu'une irrigation efficace des pâturages.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription apporte un témoignage significatif de la culture et du mode de vie traditionnels de transhumance semi-nomade du peuple Khinalig. La variété des caractéristiques physiques à travers une grande diversité de paysages illustre une adaptation aux conditions environnementales extrêmes et la résilience des structures socio-économiques semi-nomades basées sur l'utilisation durable des ressources naturelles.

L'ICOMOS considère que le critère (v) a donc été démontré.

ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription répond aux critères (iii) et (v).

Intégrité et authenticité

Intégrité

L'intégrité du bien proposé pour inscription est basée sur les paysages et les espaces culturels d'une importance vitale pour la pratique traditionnelle de la transhumance par les Khinalig, incluant le village de Khinalig et son paysage environnant, les pâturages d'hiver et d'été et la route Kôç Yolu, ainsi que l'infrastructure associée à la transhumance. Ces éléments constituent tous les attributs nécessaires pour transmettre la valeur universelle exceptionnelle proposée.

Cependant, il existe plusieurs problèmes qui affectent négativement l'intégrité du bien proposé pour inscription, en particulier le caractère intact des attributs qui transmettent la valeur universelle exceptionnelle proposée. De récents développements, bâtiments publics et projets d'infrastructures dans le bien proposé pour inscription et la zone tampon ont été conçus et construits sans une prise en compte appropriée des valeurs culturelles du bien proposé pour inscription. Les changements dans l'utilisation traditionnelle des terres, l'empiétement des terres agricoles le long de la route de transhumance, les constructions résidentielles et les interventions architecturales effectuées avec des matériaux modernes dans le village de Khinalig sont autant de facteurs qui ont un impact sur l'intégrité du bien proposé pour inscription. Le bien proposé pour inscription a néanmoins conservé dans l'ensemble un degré d'intégrité satisfaisant, mais l'ICOMOS considère qu'il est très vulnérable.

L'ICOMOS considère que l'intégrité du bien proposé pour inscription a été démontrée.

Authenticité

L'authenticité du bien proposé pour inscription repose sur l'organisation générale des pâturages d'hiver et d'été avec leurs campements saisonniers, leur relation spatiale avec le village de Khinalig et la route de migration saisonnière avec ses éléments infrastructurels majeurs. Ces derniers restent généralement authentiques en termes de formes et conceptions, de matériaux et substance, d'usages et fonctions, de situations et cadres, de traditions et systèmes de gestion, de langue et d'autres formes de patrimoine immatériel. Certains changements ont eu cependant un impact sur l'authenticité du bien proposé pour inscription, notamment les nouvelles extensions de bâtiments et les toitures réalisées avec des matériaux modernes dans le village médiéval ; les développements infrastructurels et résidentiels modernes ; les nouveaux usages pour les terrasses agricoles traditionnelles ; et la culture illégale des terres par des fermiers sédentaires le long de la route de migration.

La construction d'une route d'accès améliorée dans les années 1960 et d'une nouvelle route asphaltée en 2008 a favorisé le recours généralisé aux matériaux modernes dans tous les aspects de la vie quotidienne et de la

transhumance saisonnière. Les moyens de transport modernes ont également modifié le rôle des femmes et les rituels associés le long de la route de migration.

Selon les informations complémentaires envoyées en février 2023, en réponse aux inquiétudes exprimées par l'ICOMOS concernant l'approche inappropriée de la restauration qui a été adoptée, l'État partie a lancé un projet de coopération internationale afin d'élaborer et de mettre en œuvre un projet de restauration modèle en 2023 qui soit conforme aux meilleures pratiques internationales. Ce projet servira d'opportunité de formation locale et guidera également les modifications juridiques prévues.

Dans les informations complémentaires fournies en novembre 2022, l'État partie a indiqué que l'actuelle organisation socio-spatiale de la transhumance collective est restée authentique malgré la réorganisation socio-économique de l'ère soviétique et post-soviétique. Les traditions de la vie semi-nomade communautaire perdurent, et le conseil des anciens continue de faire office d'organe d'autogestion informel chargé des affaires collectives telles que la migration saisonnière, les rotations des parcelles pâturées et l'utilisation partagée de l'eau et des pâturages.

L'ICOMOS considère que l'authenticité du bien proposé pour inscription, bien que vulnérable, a été démontrée.

En conclusion, l'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité du bien proposé pour inscription sont remplies bien qu'elles soient très vulnérables.

Délimitations

La population estimée du bien proposé pour inscription est de 1 357 habitants et celle de la zone tampon de 17 054 habitants. Ces chiffres ne prennent pas en compte les changements que les délimitations saisonnières ont pu entraîner.

Les délimitations proposées pour le bien proposé pour inscription englobent l'ensemble des attributs principaux et des divers paysages correspondant à la vie semi-nomade et à la transhumance saisonnière du peuple Khinalig, dont le village médiéval de Khinalig, les pâturages d'été et d'hiver, et la route Kôç Yolu.

Les délimitations de la zone tampon comprennent les communautés montagnardes ethniquement diverses de Kryz, Haput, Alik, Jek et Galaykhudat, ainsi que Adur, Qarkhun, Rük, Zeyid, et l'Unité administrative territoriale de Buduq (composée de Buduq, Daghestu et Yalavaj), qui ont été ajoutées par l'État partie pendant le processus de clarification et d'extension des délimitations de la zone tampon en février 2023. Tous ces villages partagent des pratiques et des valeurs culturelles avec les Khinalig et s'associent traditionnellement à eux pour mener les troupeaux vers les pâturages d'hiver. Comme le village de Khinalig, Kryz, Haput, Alik, Jek, Buduq et Daghestu constituent chacun l'ancien village d'une même minorité

semi-nomade dotée de caractéristiques ethnoculturelles et linguistiques uniques, bien que ces communautés ne pratiquent plus la transhumance que de manière sporadique.

La zone tampon comprend aussi les villages qui jalonnent la route Köç Yolu (Sohub, Gayadali, Yerfi, Nohurduzu, Gonagkend, Jimi, Garavulustu, Khaltan, Pirbayli, Khilmilli, Garajuzlu et Jeyrankechmaz) et ceux qui avoisinent les pâturages d'hiver (Ranjbar, Gubalibaloghlan, Pirsaaatchay et Pirsaaat). La plupart d'entre eux sont des villages anciens qui ont toujours entretenu des liens socio-économiques étroits avec les populations transhumantes, ce qui a donné lieu à des échanges culturels en matière de systèmes de croyances, de gastronomie, de conception et d'artisanat.

Les délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon suivent logiquement les caractéristiques géomorphologiques principales du paysage – bassins versants, rivières et vallées – et sont présentées sur des plans topographiques avec coordonnées. Des plans cadastraux supplémentaires fournis par l'État partie en février 2023 indiquent que, dans certains cas, les délimitations ne coïncident pas avec les parcelles cadastrales. De même, les délimitations ne sont pas marquées au sol, ce qui génère des conflits sur l'utilisation des terres le long de la route de transhumance. La mise en application effective des délimitations reste un problème à résoudre.

Évaluation de la justification de l'inscription proposée

En résumé, l'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial. Le bien proposé pour inscription répond aux critères (iii) et (v) et, malgré quelques préoccupations spécifiques, les conditions d'intégrité et d'authenticité sont globalement remplies.

4 Mesures de conservation et suivi

Documentation

L'inventaire et la documentation du bien proposé pour inscription sont partiels. Seuls les bâtiments qui ont été sélectionnés pour être restaurés sont documentés. Quelques informations sur les bâtiments du village de Khinalig sont reportées sur une carte, jointe au dossier de proposition d'inscription, qui analyse leur état actuel.

Il n'existe pas d'inventaire et de documentation précis et détaillés des attributs le long de la route de transhumance et dans les pâturages, tels que les sources et les puits, les cimetières, les mausolées, les édifices religieux, les lieux de lavage et de vaccination des animaux, les campements pour la nuit et les murs en pierres sèches qui divisent les zones de pâturage. Certains de ces attributs sont présentés sur une carte générale, mais seuls les plus importants sont décrits dans le dossier de proposition d'inscription.

En février 2023, l'État partie a présenté une documentation complémentaire sur d'anciennes inscriptions de pierres tombales et sur quarante-trois monuments dans le bien inscrit et la zone tampon, bien que la documentation reste à compléter et à actualiser pour tous les attributs.

Les inventaires, registres et archives disponibles sont conservés à Bakou au Centre de gestion des réserves de l'Agence nationale du tourisme de la république d'Azerbaïdjan.

Mesures de conservation

L'État partie a fourni des informations limitées sur une stratégie de conservation globale visant le patrimoine bâti et les caractéristiques paysagères du bien proposé pour inscription. Un plan d'action de restauration et de conservation soumis à l'ICOMOS en août 2022 démontre l'intention de l'État partie d'améliorer l'état de conservation des bâtiments du village de Khinalig et d'inventorier, protéger juridiquement et conserver le patrimoine bâti du bien proposé pour inscription. La première phase des travaux de réhabilitation (2019-2024) vise à restaurer soixante maisons du village de Khinalig. La restauration des seize maisons les plus gravement endommagées est achevée et les travaux effectués sur onze autres maisons sont en cours de finalisation. Les trente-trois maisons restantes de cette première phase seront restaurées en 2023-2024 ; la restauration des autres maisons est programmée pour les phases suivantes d'ici 2030. Le plan prévoit également la restauration et la mise à disposition du système d'eau et d'égout et la réorganisation des lignes électriques, ainsi que l'embellissement des façades des bâtiments publics du village de Khinalig en 2023-2025.

Les mesures de conservation sont financées par l'État partie et effectuées par des entreprises extérieures se conformant au Manuel de restauration adopté en 2022, sous la supervision de l'équipe animant la Réserve historico-architecturale et ethnographique d'État de Khinalig.

L'ICOMOS observe que l'approche adoptée dans le Manuel de restauration ne se conforme pas entièrement aux principes scientifiques internationaux. Elle vise à reconstituer l'apparence « d'origine » des maisons historiques, mais fait largement usage de ciment et de béton armé. Les travaux en cours exposent aussi le village à de nouveaux types de pression de modernisation en faisant appel à des entreprises extérieures et en mettant en œuvre des techniques et des matériaux modernes inappropriés dans le cadre de la restauration. En plus de l'impact physique, une telle approche, parallèlement à la stratégie de l'État pour développer le tourisme, pourrait avoir des effets à long terme négatifs sur la transhumance saisonnière en tant que principale activité économique locale.

Selon les informations complémentaires envoyées en février 2023, en réponse aux observations de l'ICOMOS, l'État partie a lancé un partenariat international afin

d'élaborer et mettre en œuvre un projet de restauration modèle en 2023 qui présentera les meilleures pratiques internationales en matière de restauration et formera des artisans locaux aux techniques adaptées.

L'État partie a indiqué dans les informations complémentaires fournies en février 2023 que les plans de conservation de chacun des monuments seront préparés, et que le plan directeur de conservation final pour l'ensemble du bien proposé pour inscription sera soumis en 2024. L'État partie entend aussi harmoniser les normes locales avec les principes de restauration internationaux par le biais d'un amendement législatif en 2023. Les recommandations de conservation aborderont aussi les questions sociales, environnementales et d'utilisation des terres.

L'État partie a également précisé les principes généraux de conservation à utiliser pour les caractéristiques naturelles et les principaux attributs du paysage du bien proposé pour inscription, tels que les forêts sacrées, les volcans de boue, les sources d'eau, les systèmes d'irrigation et les terrasses agricoles. La diminution du nombre de moutons par hectare et l'amélioration du système de gestion de l'eau sont proposés pour réduire le surpâturage et son impact négatif. L'UICN considère que les espèces menacées et la biodiversité des eaux douces des rivières longeant la route de transhumance doivent aussi bénéficier d'un suivi.

Enfin, l'État partie a noté que le paysage de la transhumance est en constante évolution et que l'impermanence des structures individuelles constitue une caractéristique essentielle qui permet d'intégrer des matériaux modernes durables et visuellement acceptables dans le cadre des utilisations traditionnelles.

Suivi

Le suivi du bien proposé pour inscription est du ressort de l'Agence nationale du tourisme et de ses organisations subordonnées. Le personnel de la Réserve historico-architecturale et ethnographique d'État de Khinalig effectue des inspections périodiques sur le terrain en fonction du plan de travail annuel et rend compte au Centre de gestion des réserves de l'Agence nationale du tourisme.

L'État partie prévoit de développer une approche plus globale du suivi du bien proposé pour inscription. Les indicateurs de suivi des différentes caractéristiques matérielles et immatérielles du paysage culturel comprendront le patrimoine bâti, les sites archéologiques, les infrastructures de transhumance saisonnière, les pâturages, les systèmes d'irrigation, les forêts, la langue et l'artisanat. Les indicateurs incluront des facteurs économiques et sociaux tels que la démographie, l'emploi, l'équilibre entre les genres, la transhumance et le tourisme. Le suivi doit couvrir tous les aspects : la gestion, la conservation et la restauration, le tourisme et la gestion des visiteurs, la gestion des risques, l'éducation et la sensibilisation, et le financement.

La majorité des activités de suivi seront mises en œuvre sur une base annuelle par l'Agence nationale du tourisme et le Centre de gestion des réserves. La Réserve historico-architecturale et ethnographique d'État de Khinalig restera chargée du suivi des activités de conservation-restauration. Le ministère de l'Écologie et des Ressources naturelles sera impliqué dans le suivi des caractéristiques naturelles et mixtes du bien proposé pour inscription, et le ministère de l'Éducation apportera son concours au suivi de la composante linguistique. La création d'un comité de suivi est proposée au sein de la nouvelle structure de gestion de la réserve basée sur la Réserve historico-architecturale et ethnographique d'État de Khinalig. Les membres des autorités exécutives locales des six districts administratifs feront partie du système de suivi.

Dans les informations complémentaires fournies en novembre 2022, l'État partie a exposé son projet pour améliorer l'implication des communautés dans le suivi par la création d'un groupe de gestion communautaire qui contribuera au suivi et à la gestion de l'utilisation des terres et qui travaillera en étroite collaboration avec les institutions de l'État.

Le système de suivi proposé pourrait s'avérer approprié pour les caractéristiques complexes du bien proposé pour inscription. Toutefois, peu d'informations sont fournies sur la manière dont est effectué le suivi des divers éléments du bien proposé pour inscription, hormis pour certaines caractéristiques du patrimoine culturel. Une feuille de route plus détaillée est nécessaire pour assurer le suivi efficace de l'état de conservation de l'ensemble des différents attributs naturels et culturels du bien proposé pour inscription. Au vu de la complexité du paysage culturel et de la diversité des disciplines requises pour le processus du suivi, les responsabilités et les rôles des différentes organisations participantes devraient être définis et décrits de façon beaucoup plus détaillée.

L'ICOMOS considère que le Manuel de restauration adopté en 2022 requiert des révisions afin de le rendre entièrement compatible avec les principes et pratiques scientifiques internationaux. Le système de suivi proposé doit être approfondi et étayé par une documentation complète. Il serait également souhaitable qu'il englobe tous les attributs de la valeur universelle exceptionnelle proposée et soit conçu de manière à faciliter l'intégration de ses résultats dans le questionnaire du Rapport périodique.

5 Protection et gestion

Protection juridique

De multiples lois, codes et réglementations couvrent les différentes parties du bien proposé pour inscription et sa zone tampon. Au plus haut niveau, le bien est protégé par la Constitution de la république d'Azerbaïdjan et ses lois normatives telles que la loi sur la culture, la loi sur la préservation des monuments historiques et culturels, la

loi sur le contrôle vétérinaire (pour les troupeaux). Les décrets présidentiels et les décisions du Cabinet des ministres jouent également un rôle dans la protection du patrimoine culturel et naturel. Les lois et les codes relatifs à l'utilisation des terres, à l'environnement et à la planification urbaine entrent également en jeu, de même que les réglementations concernant les pâturages et les prairies de fauche. Tous les attributs du bien proposé pour inscription ne bénéficient pas du plus haut niveau de protection, car le bien n'est pas inscrit en tant qu'entité unique.

Les principales caractéristiques patrimoniales du bien proposé pour inscription et de la zone tampon sont protégées par la législation nationale sur le patrimoine culturel. Le village de Khinalig est classé paysage culturel d'importance universelle par l'État partie, et six de ses monuments architecturaux sont classés individuellement en tant que monuments d'importance locale. Une liste révisée indiquant l'état de protection des monuments a été fournie par l'État partie en février 2023.

Les informations complémentaires et les cartes fournies par l'État partie en février 2023 soulignent que des instruments sectoriels assurent l'usage continu des attributs principaux du bien proposé pour inscription, à savoir le village de Khinalig, les pâturages d'hiver et d'été et la route de transhumance.

Les informations complémentaires fournies par l'État partie en novembre 2022 confirment que la base législative actuelle doit être adaptée aux valeurs culturelles de la transhumance communautaire semi-nomade. L'ICOMOS considère que cette lacune doit être corrigée afin de créer des conditions favorables à la poursuite de cette tradition ancienne.

Les principales institutions chargées de la mise en œuvre du cadre juridique sont l'Agence nationale du tourisme et son organisation subordonnée, le Centre de gestion des réserves, ainsi que la réserve de Khinalig, le ministère de la Culture, le ministère de l'Écologie et des Ressources naturelles, le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Éducation, le Service d'État pour les questions de propriété et les autorités exécutives locales des six districts administratifs de Guba, Gusar, Chamakhi, Gobustan, Apchéron et Hadjigabul.

L'État partie prévoit de désigner la totalité du bien proposé pour inscription en tant que réserve protégée unique. Un décret présidentiel a été préparé à cet effet, et son examen est en cours. Les informations complémentaires fournies par l'État partie en février 2023 confirment son intention de mettre en œuvre ce projet de réserve protégée en 2023.

Outre les instruments de protection juridique, les mécanismes traditionnels de protection et de sauvegarde des aspects matériels et immatériels du bien proposé pour inscription recouvrent les coutumes et les traditions liées au pâturage, à la gestion de l'eau et à la migration saisonnière. Ces mécanismes de protection appliqués

par l'ensemble de la communauté sont vitaux pour la préservation de la culture de transhumance des Khinalig et du paysage culturel qui en résulte.

Système de gestion

Le bien proposé pour inscription et sa zone tampon appartiennent à un groupe divers d'entités publiques et privées. Le village de Khinalig est composé de maisons privées et de bâtiments publics détenus par la municipalité ou l'État. Les espaces publics, les sites religieux, les cimetières, les rues du village, les prairies de fauche et quelques pâturages d'été appartiennent à la municipalité. La majorité des pâturages d'été, tous les pâturages d'hiver et la route de transhumance Kõç Yolu sont la propriété de l'État.

Le système de gestion est centré sur les autorités chargées du patrimoine culturel, à savoir le ministère de la Culture, l'Agence nationale du tourisme et son organisation subordonnée, le Centre de gestion des réserves, ainsi que la réserve de Khinalig. Le système permet aussi la coordination et la collaboration entre les différents secteurs et niveaux de gouvernements. Les autorités exécutives locales des six districts administratifs dans lesquels est situé le bien, le Service d'État pour les questions de propriété, ainsi que d'autres institutions sectorielles telles que le ministère de l'Écologie et des Ressources naturelles et le ministère de l'Agriculture, sont impliqués dans la gestion du territoire dans leurs domaines de compétence respectifs.

Le ministère de la Culture, l'Agence nationale du tourisme et son organisation subordonnée, le Centre de gestion des réserves, ainsi que la réserve de Khinalig constituent le cadre de la gestion des biens et des aspects culturels à l'intérieur des délimitations du bien proposé pour inscription, tels que la réserve de Khinalig avec tous ses éléments (maisons, mosquées, musées, patrimoine immatériel, sites archéologiques, etc.) et les monuments culturels le long de la route Kõç Yolu et dans les pâturages d'hiver. Selon la législation, l'Agence nationale du tourisme est également chargée d'accorder des permis pour les nouvelles constructions dans la réserve.

Il est prévu de créer une nouvelle entité de gestion pour le bien proposé pour inscription et sa zone tampon en 2023, sur la base d'un élargissement des limites de la réserve de Khinalig. Cette entité intégrera les agences gouvernementales sectorielles concernées ainsi que les gouvernements locaux et les communautés locales dans un seul cadre de gestion intersectoriel et participatif. Elle comprendra aussi un comité de coordination et un comité technique. La conservation des attributs qui soutiennent la valeur universelle exceptionnelle proposée du bien sera l'objectif principal de cette nouvelle structure, qui promet aussi d'apporter les ressources financières et humaines ainsi que la base des compétences nécessaires pour la conservation du bien proposé pour inscription.

L'Agence nationale du tourisme a formé un groupe de travail intersectoriel en 2022 afin d'élaborer un plan

d'action pour la gestion du bien proposé pour inscription. Il s'agit d'une solution provisoire, dans l'attente de l'établissement de la nouvelle structure de gestion et des mécanismes de coordination permanents.

Le plan de gestion soumis avec le dossier de proposition d'inscription est présenté comme l'instrument opérationnel de la future entité de gestion. Il n'a pas encore été mis en œuvre. Ses objectifs et son plan d'action sont structurés autour des principaux aspects du bien proposé pour inscription, à savoir la transhumance, l'utilisation des terres et le patrimoine immatériel. Il présente une série d'actions pour atténuer les facteurs affectant le bien proposé pour inscription, améliorer l'état de conservation des attributs matériels, soutenir la pérennité de la langue et des artisanats traditionnels et développer des initiatives culturelles et écotouristiques durables en tant que source de revenu alternative pour la population locale. La diversification des revenus fait partie intégrante du nouveau concept de gestion, dans lequel la génération de revenus s'ajoute aux tâches de gestion de la réserve, afin de permettre une utilisation plus efficace des fonds publics.

La gestion efficace du bien proposé pour inscription passera par l'amélioration de la gestion des activités de conservation, du développement, de l'utilisation des terres, de l'infrastructure publique et des risques. Le plan de gestion prévoit des dispositifs de coordination dans chacun de ces domaines d'action.

Les informations complémentaires fournies par l'État partie en février 2023 incluaient des cartes générales d'occupation des sols, même si l'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription bénéficierait d'outils d'aménagement du territoire et de prise de décisions plus détaillés tels que des plans d'utilisation des terres locaux/régionaux, des mécanismes d'évaluation d'impact sur l'environnement et sur le patrimoine.

Tandis que l'Agence nationale du tourisme est chargée d'approuver les projets de construction dans la réserve, l'autorité pour la gestion de l'utilisation des terres revient aux gouvernements locaux. La gestion communautaire informelle, assurée par le conseil des anciens, demeure vitale, et elle est respectée par les autorités gouvernementales. Il est prévu de l'intégrer dans le nouveau cadre de gestion et de coordination.

L'ICOMOS considère qu'un système de gestion opérationnel est nécessaire pour le bien proposé pour inscription et sa zone tampon. La priorité devrait être accordée aux attributs qui transmettent la valeur universelle exceptionnelle proposée du bien, et l'objectif principal devrait être de garantir le maintien de la valeur, de l'authenticité et de l'intégrité du bien proposé pour inscription.

Gestion des visiteurs

L'État partie considère le tourisme culturel et l'écotourisme comme des moyens d'améliorer les sources de revenus locales. Actuellement, le nombre de

visiteurs est faible, bien qu'il y ait une tendance à la hausse depuis 2016.

Les infrastructures destinées à l'interprétation et à la présentation du bien proposé pour inscription sont limitées. La réserve de Khinalig gère un petit musée ethnographique, et il existe également un musée privé dans le village. Tous deux présentent des collections d'objets traditionnels ainsi que des découvertes archéologiques et des manuscrits anciens. Il n'existe aucune information, indication ou interprétation pour la route de transhumance, les pâturages ou les structures temporaires liées à la transhumance, bien que le plan de gestion prévoit des actions pour combler cette lacune. Un plan de gestion des visiteurs est en cours de préparation.

Deux petits écolodges privés, situés dans le village de Khinalig, accueillent les visiteurs. Les séjours chez l'habitant sont la forme d'hébergement préférée des visiteurs et sont encouragés dans le plan de gestion, car ils offrent une interaction directe avec la culture locale et génèrent des revenus pour la communauté locale.

Plusieurs programmes et projets soutenus par l'État soutiennent le développement touristique dans la région et visent à faire du village de Khinalig une destination touristique prioritaire.

L'ICOMOS considère que l'accent mis sur le développement du tourisme soulève des inquiétudes concernant une possible augmentation des pressions dues au développement et de leurs impacts potentiellement négatifs sur le bien proposé pour inscription. L'ICOMOS considère également que l'État partie devrait déterminer scientifiquement la capacité d'accueil du bien proposé pour inscription afin d'orienter et de gérer les limites du tourisme et de contribuer au maintien des sources de revenus du peuple Khinalig.

Implication des communautés

La communauté des Khinalig est un élément essentiel du paysage culturel, en tant que dépositaire de la culture de transhumance semi-nomade. Néanmoins, son rôle dans la préparation du dossier de proposition s'est limité à des consultations avec le conseil des anciens et à l'implication des membres de l'équipe de la réserve de Khinalig qui sont issus de la communauté des Khinalig. Selon les informations complémentaires soumises par l'État partie en novembre 2022 et en février 2023, la gestion communautaire sera renforcée grâce à la création d'un groupe de gestion communautaire au niveau de la réserve de Khinalig, mais aussi grâce à l'inclusion du conseil des anciens en tant qu'organisation non gouvernementale au sein du comité de coordination. Ainsi, l'intégration de la communauté dans le processus de prise de décision devrait s'améliorer en accédant à un statut officiel.

Des informations limitées ont été fournies sur l'implication de la communauté locale dans la planification et la mise en œuvre des projets de restauration. Certains des

habitants sont impliqués en tant qu'employés de la réserve de Khinalig.

Évaluation de l'efficacité de la protection et de la gestion du bien proposé pour inscription

En résumé, l'ICOMOS considère que la protection et la gestion du bien proposé pour inscription dans son ensemble seront améliorées par l'adoption d'une protection globale et d'une gestion intégrée grâce à la création d'une réserve protégée unique en 2023. Cela permettra également d'activer le plan de gestion. Les informations sur l'utilisation des terres et l'aménagement du territoire sont insuffisantes, de même que l'infrastructure pour l'interprétation et la présentation.

6 Conclusion

Le paysage culturel du peuple Khinalig et la route de transhumance « Köç Yolu », composé du village de Khinalig, des pâturages d'été et d'hiver et de la route Köç Yolu longue de 200 kilomètres, est remarquable par la diversité de ses paysages. La culture et le mode de vie du peuple Khinalig sont étroitement liés et définis par ce paysage culturel vivant, comme en témoignent leurs coutumes et traditions anciennes de transhumance. La planification et l'organisation du processus saisonnier de la transhumance sont toujours prises en charge par le conseil des anciens de Khinalig, qui organise aussi l'accès partagé aux pâturages d'hiver et gère les affaires du village.

L'ICOMOS apprécie les efforts déployés par l'État partie pour élaborer le dossier de proposition d'inscription de ce paysage culturel vaste et complexe, et apprécie également le travail effectué par l'État partie afin de produire des informations complémentaires.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial. Les critères culturels (iii) et (v) ont été démontrés, et les conditions d'intégrité et d'authenticité, bien que très vulnérables, sont remplies. Les délimitations du bien proposé pour inscription englobent la variété complète des paysages divers de la transhumance du peuple Khinalig.

Toutefois, l'ICOMOS observe la fragilité de l'état de conservation de nombre des principaux éléments architecturaux, infrastructurels et paysagers du bien proposé pour inscription et note que des informations sur l'utilisation des terres et l'aménagement du territoire au sein de ce vaste paysage culturel devraient être collectées.

La protection globale et la gestion intégrée du bien proposé pour inscription devraient être assurées en 2023 grâce à la mise en place d'une réserve protégée unique par un décret présidentiel. Cela permettra d'améliorer la protection et la gestion du bien dans son ensemble.

Le plan de gestion sera activé avec la création de l'administration de la nouvelle réserve et de son comité de coordination. L'État partie a aussi démontré sa volonté d'améliorer le cadre juridique, la planification de la conservation et la base des compétences nécessaires par le moyen de la coopération et de l'expertise internationales.

7 Recommandations

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que Le paysage culturel du peuple Khinalig et la route de transhumance « Köç Yolu », Azerbaïdjan, soit inscrit, en tant que paysage culturel, sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères (iii) et (v)**.

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

Brève synthèse

Le paysage culturel du peuple Khinalig et la route de transhumance « Köç Yolu » est un paysage culturel vivant composé du village de haute montagne de Khinalig dans le nord de l'Azerbaïdjan, des pâturages d'été de haute altitude et des terrasses agricoles dans les montagnes du Grand Caucase, des pâturages d'hiver dans les plaines des basses terres du centre de l'Azerbaïdjan et de la route de transhumance saisonnière longue de 200 kilomètres appelée Köç Yolu (« route de migration »). Le village de Khinalig abrite la population semi-nomade des Khinalig, dont la culture et le mode de vie sont définis par la migration saisonnière verticale entre les pâturages d'été (*yaylaqs*) et d'hiver (*qishlaqs*), et qui conserve l'ancienne coutume de la transhumance verticale sur de longues distances. Le réseau évolutif des anciennes routes, les caractéristiques de l'utilisation des terres, les pâturages temporaires et les sites de campement, les systèmes d'irrigation, les sources et les puits, les mausolées, les mosquées, les cimetières, les ponts et les infrastructures servant à l'élevage des animaux illustrent un système éco-social durable, adapté à des conditions environnementales extrêmes et diverses, qui a permis de constituer et de conserver la transhumance comme économie dominante.

Critère (iii) : Le paysage culturel du peuple Khinalig et la route de transhumance « Köç Yolu » est un témoignage vivant exceptionnel de la tradition culturelle de transhumance verticale sur une longue distance du peuple Khinalig, une tradition de transhumance communautaire dans la région géoculturelle du Caucase. Le système éco-social semi-nomade ancestral du bien présente un niveau important de préservation.

Critère (v) : Le paysage culturel du peuple Khinalig et la route de transhumance « Köç Yolu » est un exemple éminent d'utilisation traditionnelle et durable ancienne du territoire qui reflète la culture et le mode de vie semi-nomade de transhumance du peuple Khinalig. Bien que très vulnérable, l'élevage des animaux reste l'économie

dominante. La variété des caractéristiques physiques à travers une grande diversité des paysages illustre une adaptation aux conditions environnementales extrêmes et la résilience des structures socio-économiques semi-nomades basées sur l'utilisation durable des ressources naturelles.

Intégrité

Tous les attributs nécessaires pour transmettre la valeur universelle exceptionnelle sont situés à l'intérieur des délimitations du bien. Ces attributs comprennent le village de Khinalig, son paysage environnant de pâturages d'été, les terrasses agricoles et les infrastructures associées, ainsi que le réseau des routes anciennes, les systèmes d'irrigation traditionnels, les lieux de culte et les sites archéologiques. Les attributs comprennent également les éléments architecturaux et infrastructurels de la route Kõç Yolu, les pâturages d'hiver et leurs infrastructures, ainsi que des attributs immatériels tels que la planification, l'organisation et la mise en œuvre collectives des pratiques de transhumance, telle qu'elles se manifestent dans les éléments paysagers, infrastructurels et architecturaux, qui sont d'une importance vitale pour la pratique de la transhumance par les Khinalig. Le bien est d'une taille suffisante pour permettre la représentation complète des caractéristiques et processus qui transmettent son importance. Il est très vulnérable aux impacts négatifs dus au développement et à la négligence.

Authenticité

Le paysage culturel du peuple Khinalig et la route de transhumance « Kõç Yolu » est authentique en termes de formes et conceptions, de matériaux et substance, d'usages et fonctions, de situations et cadres, de traditions et systèmes de gestion, ainsi que de langue et d'autres formes de patrimoine immatériel. Si certains changements ont eu un impact sur l'authenticité des formes et conceptions, matériaux et substance, usages et fonctions de certaines parties du bien, les attributs principaux sont en grande partie authentiques et transmettent la valeur universelle exceptionnelle du bien. L'organisation socio-spatiale de la transhumance collective reste authentique malgré une réorganisation socio-économique antérieure ; les traditions de la vie semi-nomade communautaire perdurent, et le conseil des anciens continue de faire office d'organe d'autogestion informel chargé des affaires collectives telles que la migration saisonnière, les rotations des parcelles pâturées et l'utilisation partagée de l'eau et des pâturages.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

La majeure partie du bien est protégée au plus haut niveau par la Constitution de la république d'Azerbaïdjan et ses lois normatives telles que la loi sur la culture, la loi sur la préservation des monuments historiques et culturels, la loi sur le contrôle vétérinaire (pour les troupeaux). Les décrets présidentiels et les décisions du Cabinet des ministres jouent aussi un rôle dans la

protection du patrimoine culturel et naturel. Un décret présidentiel en cours de finalisation prévoit la protection de l'ensemble du bien en tant que réserve protégée unique. Outre les instruments de protection juridique, il existe des mécanismes traditionnels de protection et de sauvegarde des aspects matériels et immatériels du bien.

Le bien et sa zone tampon appartiennent à diverses entités publiques et privées. La majorité des pâturages d'été, tous les pâturages d'hiver et la route de transhumance Kõç Yolu sont la propriété de l'État. Le système de gestion implique le ministère de la Culture, l'Agence nationale du tourisme et son organisation subordonnée, le Centre de gestion des réserves, ainsi que la réserve de Khinalig. Une nouvelle entité de gestion pour le bien et sa zone tampon intégrera les agences gouvernementales sectorielles concernées ainsi que les gouvernements locaux et les populations locales dans un seul cadre de gestion intersectoriel et participatif. Le plan de gestion doit être mis en œuvre. Ses objectifs et ses plans d'action sont structurés autour des principaux aspects du bien, incluant la transhumance, l'utilisation des terres et le patrimoine immatériel. Il est prévu d'intégrer la gestion informelle collective exercée par le conseil des anciens dans le nouveau cadre de gestion et de coordination.

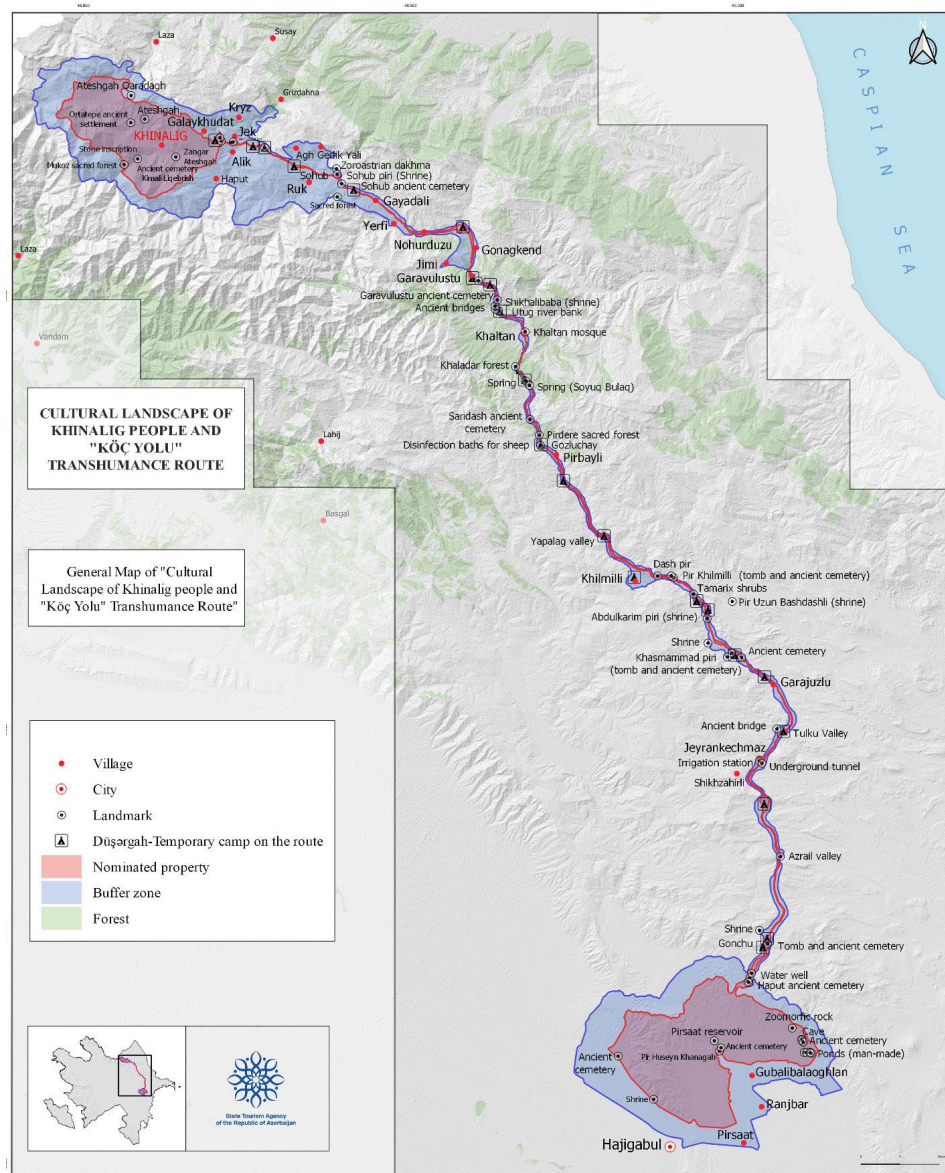
Recommandations complémentaires

L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- a) s'assurer que tous les attributs principaux de l'ensemble du bien, y compris les valeurs culturelles de la transhumance communautaire semi-nomade, bénéficient du plus haut niveau de protection par le biais de la mise en œuvre de la réserve protégée unique,
- b) approuver et rendre opérationnelle la nouvelle entité de gestion prévue pour le bien et sa zone tampon, et affiner, approuver et mettre en œuvre le plan de gestion,
- c) réviser le Manuel de restauration adopté en 2022 afin de s'assurer qu'il aborde de façon appropriée l'authenticité des formes et conceptions au sein du bien et qu'il soit entièrement compatible avec les pratiques et les principes scientifiques internationaux,
- d) achever l'élaboration du plan directeur de conservation du bien dans son ensemble, et des plans de conservation pour chacun des monuments,
- e) s'assurer que les nouveaux projets de développement et d'infrastructures dans le bien et la zone tampon soient conçus et construits en tenant compte de la valeur universelle exceptionnelle du bien, sur la base d'outils d'aménagement du territoire et de prise de décisions détaillés tels que des plans

d'utilisation des terres locaux/régionaux, des évaluations d'impact sur l'environnement et sur le patrimoine,

- f) déterminer scientifiquement la capacité d'accueil du bien afin d'orienter et de gérer les limites du tourisme et de contribuer au maintien des sources de revenus traditionnelles du peuple Khinalig,
- g) compléter les informations cadastrales pour l'ensemble du bien et marquer les délimitations au sol,
- h) compléter l'inventaire et la documentation du bien,
- i) élaborer un système de suivi qui comprenne une évaluation appropriée de tous les attributs principaux, la reconnaissance des menaces principales et la présentation des résultats de manière à éclairer la gestion,
- j) soumettre au Centre du patrimoine mondial, d'ici au 1er décembre 2024, un rapport sur la mise en œuvre des recommandations susmentionnées pour examen par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 47e session ;



Plan révisé indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription (février 2023)